Société anonyme au capital de 30.896.652 euros
Siège social : 320 avenue Archimède – Les Pléiades III Bâtiment B
13100 Aix-en-Provence
837 722 560 RCS Aix-en-Provence
(la « Société »)

Publication sur une convention réglementée en application des articles L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES
(Approbation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 4 juillet 2023)

Par convention en date du 7 juillet 2023, la Société a conclu avec la société MT CONSULTING, dont Monsieur Michel Therin, Président du Conseil d'administration de la Société, est associé et expert, un contrat de prestations de services dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Objet de la convention** : Prestations de services de conseil pour soutenir le développement des dispositifs médicaux Kalios, Epygon et Artus en matière de choix stratégiques (design, fonctionnalités, positionnement sur le marché, proposition de valeur, étude de la concurrence, lancement et suivi des essais cliniques, sujets réglementaires, communication externe).
- **Durée** : A compter rétroactivement du 1er janvier 2023 jusqu'au 7 juillet 2024, renouvelable par tacite reconduction par périodes de 12 mois.
- **Personne indirectement intéressée** : Michel Therin, Président du Conseil d'administration d'Affluent Medical et associé et expert de MT CONSULTING.
- **Conditions financières** :

  Les honoraires de la société MT CONSULTING s'élèvent à 40.000 € HT par an.

  La Société prendra en charge sur présentation des justificatifs, les dépenses raisonnables (en ce inclus notamment les frais de déplacement raisonnables) engagées par MT CONSULTING dans le cadre de l'exécution du contrat.
- I**ntérêt de la transaction pour Affluent Medical** : La Société bénéficiera de l'expertise de la société MT CONSULTING en matière de stratégie de développement, positionnement et commercialisation pour les dispositifs médicaux Kalios, Epygon et Artus de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration d'Affluent Medical a autorisé la conclusion de cette convention lors de sa réunion du 4 juillet 2023. Monsieur Michel Therin n'a pris part ni aux délibérations, ni au vote.

Rapport entre le prix de la convention pour la Société et son dernier bénéfice annuel :

Affluent Medical est appelée à verser, au titre du contrat de prestations de services, des honoraires pour un montant annuel hors taxes de 40.000€. Il est rappelé que le résultat net d'Affluent Medical pour l'exercice 2022 représente une perte de 1.037.280,25 euros et que le résultat net consolidé d'Affluent Medical, pour le même exercice, représente une perte de 15.228.661,39 euros.